



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 20 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Marie-Christine Bouvier a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Janet Zaragoza

DEL2020_001 Maison Ortuno – approbation du projet et plan de financement

Monsieur le maire rappelle, qu'en vue de revitaliser le cœur du village et plus particulièrement la place du Pont, la commune a fait l'acquisition en 2016 de la maison Ortuno.

Située au cœur même de la place centrale du village, la maison Ortuno est idéalement positionnée pour envisager un point d'accueil et de renseignements des populations locales et touristiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un contrat bourg-centre signé avec la Région. Il s'agit de la 1^{ère} phase d'un projet plus ambitieux d'aménagement de la place du Pont.

Afin de mener à bien cette opération, la commune a lancé un concours d'architectes et a retenu le cabinet Cardin et Gabriel. Le coût estimé du projet s'élève à 450 000€HT maîtrise d'œuvre incluse.

Il convient aujourd'hui de demander l'aide la plus élevée possible au titre de la DETR 2020 et auprès de la Région dans le cadre du contrat bourg-centre qui nous lie.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financiers	% d'aide sollicitée	Montant HT
Etat – DETR	40 %	180 000
Région – Ct Bourg-centre	40%	180 000
Commune (autofinancement)	20%	90 000
Total	100 %	450 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de la Maison Ortuno comme indiqué ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement proposé,
- De demander l'aide la plus élevée possible à l'Etat au titre de la DETR 2020 et la Région Occitanie au titre du contrat bourg-centre.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	16
Procurations	03
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

